



La charte du basketteur Roézéen

La signature d'une licence au Basket Club Roézéen (B.C.R) donne des droits et implique un certain nombre d'engagements. Du bon équilibre entre droits et devoirs, et de leur réelle acceptation, dépend le bon déroulement de la saison. Cette chartre présente les attendues de club vis-à-vis de tout joueur et constitue un document de référence pour apprécier les comportements, les attitudes et prendre les décisions nécessaires.

LES DROITS :

- Droit d'utiliser les installations sportives et le matériel à disposition pour jouer au basket
- Droit de porter le maillot du B.C.R prêté pour une saison
- Droit de bénéficier de l'encadrement des équipes

LES ENGAGEMENTS :

- La signature de la licence constitue un engagement à suivre toutes les activités de l'équipe pour une saison sportive complète :
 - Participer à tous les entraînements programmés
 - Porter une tenue sportive adaptée pour les entraînements et la tenue fournie par le club lors des matchs
 - Participer à tous les matchs (coupe, championnat, amicaux ou de préparation)... et avertir ses responsables en cas d'absence
- S'impliquer réellement selon les moyens et accepter les règles de fonctionnement de l'équipe :
 - Faire en sorte de respecter les objectifs individuels fixés par l'entraîneur
 - Accepter les décisions prises par le coach (techniques, tactiques, composition d'équipes...)
 - Respecter ses partenaires, son entraîneur, son coach
 - Rembourser les amendes liées aux fautes (techniques, disqualifiantes, comportementales..) facturées par le comité ou la fédération
- Contribuer au bon fonctionnement du club :
 - Effectuer le règlement de sa licence en quatre mensualités maximum, le solde devant être encaissé au plus tard le 31 janvier de la saison en cours
 - Honorer les convocations concernant l'encadrement des rencontres du week-end (tables, arbitrages, responsable de salle, tenue du bar...)
 - Respecter les horaires (matchs, entraînements, déplacements...)
 - Respecter les arbitres, les adversaires, les bénévoles, les spectateurs tant à domicile qu'à l'extérieur par une pratique du fair-play
 - Prendre soin des équipements sportifs mis à disposition
 - Participer, selon les capacités de chacun à l'organisation des manifestations exceptionnelles (tournois, stages, fêtes...)
 - Pour les parents de joueurs mineurs ou licenciés du club, assuré à tour de rôle et suivant le planning distribué, le transport des joueurs lors des matchs à l'extérieur en veillant à respecter le code de la route
 - Pour les parents de joueurs mineurs ou licenciés du club, assurer à tour de rôle les permanences de bar des matchs à domicile
 - Parents, spectateurs et supporters avoir un comportement respectueux envers les acteurs des rencontres

Le bureau de réserve le droit de sanctionner les licenciés, qui ne respectent pas cette chartre.
Je reconnais avoir pris connaissance de cette chartre avant de signer ma licence et m'engage à la respecter pour la saison à venir.

L'adhésion au B.C.R vaut acceptation de cette chartre